

Concours communal 2019 des Maisons et Jardins fleuris

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 5 avril 2017, les conditions de participation au Concours communal des maisons et jardins fleuris ont été modifiées.

La participation se fait uniquement sur inscription.

Pour cela, vous devez impérativement envoyer le bulletin ci-dessous à la Direction de l'Animation, de la Culture et des Sports à l'attention d'Hervé Roger ou Jessica Monet avant le 28 juin 2019.

Concours communal des Maisons et jardins fleuris 2019 Bulletin de participation à retourner avant le 28 juin 2019 à la Mairie d'Yvetot, service DACS

Nom ou raison sociale :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Souhaite que le jury passe noter son fleurissement les 8 et 9 juillet 2019

Informations complémentaires sur le libre accès à votre décor floral (chiens, barrières...) :